



8 mai 2012

Instruction administrative

Concours pour le recrutement et l'affectation à des postes d'administrateur exigeant des compétences linguistiques spécifiques

1. Conformément à la section 4.2 du bulletin ST/SGB/2009/4 du Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint à la gestion modifie l'instruction administrative ST/AI/1998/7 intitulée « Concours pour le recrutement et l'affectation à des postes d'administrateur exigeant des compétences linguistiques spécifiques » comme suit.
2. La section 1 est remplacée par le texte ci-après :

Section 1 Dispositions générales

Des concours linguistiques pour le recrutement ou l'affectation à des postes d'administrateur exigeant des compétences linguistiques spécifiques sont organisés de temps à autre, en fonction des besoins de l'Organisation. Les modalités de ces concours sont annoncées bien à l'avance aux fonctionnaires par le site intranet iSeek de l'ONU et des messages diffusés par voie électronique, et aux candidats externes, par le portail des carrières de l'Organisation des Nations Unies. Les annonces fourniront notamment les dates provisoires de déroulement des concours et des informations sur la démarche à suivre pour déposer une demande d'admission à concourir.

3. La section 2.1 est remplacée par le texte ci-après :
 - a) Qu'il satisfasse aux critères minimaux d'admission à concourir indiqués dans l'annonce pertinente;
4. La section 2.2 est remplacée par le texte ci-après :

2.2 Un candidat externe peut être admis à se présenter à un concours pour le recrutement à un poste d'administrateur exigeant des compétences linguistiques spécifiques à condition qu'il satisfasse aux critères minimaux d'admission à concourir indiqués dans l'annonce pertinente.
5. La section 3 est remplacée par le texte ci-après :



Section 3
Demandes d'admission à concourir

Les fonctionnaires souhaitant être admis à se présenter à un concours linguistique pour le recrutement à des postes publiés dans Inspira devront dûment remplir les sections consacrées au profil et à la demande d'admission à concourir et les soumettre, accompagnées de tous les documents requis avant la date limite indiquée dans l'annonce pertinente, qui pourra être consultée par le biais du portail des carrières de l'Organisation des Nations Unies, sur le site intranet iSeek.

6. La présente instruction entre en vigueur à compter de la date de sa publication.

L'Administrateur chargé
du Département de la gestion
(*Signé*) Warren **Sach**
